



Téléfax: (41-22)-9179029
Téléphone: (41-22)917-9301
Internet www.unhchr.ch
E-mail: cschleker@ohchr.ch

Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10



REFERENCE: CS/NP/sb

Le 14 décembre 2009

Excellence,

En tant que Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du deuxième rapport périodique de San Marino par le Comité lors de sa 93^{ème} session en juillet 2008. A la fin de cette session, les observations finales du Comité ont été transmises à votre Mission permanente. A ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 19 des observations finales, le Comité a prié l'Etat partie de lui fournir dans un délai d'un an des informations supplémentaires sur certaines questions spécifiques ayant fait l'objet de préoccupations identifiées par le Comité (paragraphe 6 et 7 des observations finales).

Durant sa 97^{ème} session, tenue en octobre 2009, le Comité a constaté que l'information souhaitée n'avait pas encore été reçue.

Par conséquent, je saisis cette opportunité pour rappeler à l'Etat partie de soumettre dans les meilleurs délais toute information supplémentaire susmentionnée. Une version électronique Word de ce rapport devrait être adressée au Secrétariat du Comité des droits de l'homme (Mme Carolin Schleker, cschleker@ohchr.org, copie à Mme Nathalie Prouvez, nprouvez@ohchr.org, et Mme Ilze Bilane, ibilane@ohchr.org). Le Comité espère vivement poursuivre son dialogue constructif avec les autorités de San Marino sur la mise en œuvre du Pacte, et dans ce contexte, recevoir une réponse de votre part dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abdelfattah Amor'.

Abdelfattah Amor
Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales
Comité des droits de l'homme

Son Excellence
M. Dario GALASSI
Représentant permanent de San Marino
Auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Fax : 022- 918 50 29